

Procès-Verbal
Conseil municipal
du 17 avril 2023
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufile	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczyński	E	Claude Trincat	P	Eric Vallier	E

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Pouvoirs : pas de pouvoir
Public : 1 personne

Début de la réunion : 20h30
Fin de la réunion : 22h30

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu en début de séance pour approbation.
Le conseil municipal adopte le compte-rendu du 31 mars 2023.

Il est demandé de rajouter une délibération concernant le marché.
Demande validée à la majorité

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 – Marché du mardi sur Chichilianne
- 2 – Tarifs camping-car
- 3 – Vente de coupe de bois
- 4 – Vote compte de gestion M14 2022 (reportée)

Divers

- A – Coupe affouagère (reportée)
- B – Divers

1 – Marché du mardi sur Chichilianne

Ouverture du marché à l'année.
Coût pour les vendeurs : 10€ par mois entamé.

Délibération adoptée à l'unanimité

Un mail va être fait aux mairies de Mens et de Monestier de Clermont pour informer les maraichers de l'ouverture à l'année du marché.

2 – Tarifs camping-car

Pas d'augmentation pour 2023

Pour rappel :
« Les tarifs : 10 € la nuitée (dont 1 jeton gratuit à la demande) et 2 € le jeton suivant pour l'eau et l'électricité »

Délibération adoptée à l'unanimité

3 – Vente de coupe de bois

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

1 – approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2023 : Parcelles 11 / 36 / 37 et 38

2 – pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation : bloc façonné (le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité)

3 – informe le Préfet de région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé :

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF (2)	Année décidée par le propriétaire (3)	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation _ décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
11	IRR	600	22,3	2022	2023		X							
36	IRR	260	5,3	2023	2023		X							
37	IRR	500	10,4	2023	2023		X							
38	IRR	440	8,5	2022	2023		x							

1 - Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

2 - Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

3 -Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. Daniel Martin (conseiller municipal) assistera aux martelages des parcelles.

Délibération adoptée à l'unanimité

4 – Vote compte de gestion du SGC La Mure - M14 2022 (reporté)

Claude Trincat informe l'assemblée que le chapitre 022 du compte de gestion, a été mouvementé de 22 424 €. Or, après recherche aucune délibération modificative de crédit n'aurait été faite d'après les PV des conseils municipaux.

Il s'en suit une discussion houleuse, voire avec insultes.

Marie-Pierre Joubert quitte le conseil municipal, excédée par l'attitude colérique de Claude Trincat envers M. le Maire et la Comptable, absents lors de ce conseil municipal et ne pouvant donc répondre à son questionnement.

Sachant que cela aurait pu être fait en amont de ce présent conseil municipal.

Délibération reportée

Divers

Les sujets divers seront traités lors du prochain conseil municipal.

Prochaine(s) réunion(s)

La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement. Non définie à ce jour.

Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert et Franck Beaume

Validé au Conseil Municipal du 15 mai 2023